



COORDINATION CDG OCCITANIE

AVIS D'OUVERTURE

CONCOURS

AGENT DE MAÎTRISE TERRITORIAL

Pour 2019, les centres de gestion de la fonction publique territoriale de la région Occitanie organisent les concours externe, interne et troisième concours d'accès au grade d'agent de maîtrise territoriale.

| SPECIALITES | CDG ORGANISATEURS | Postes | | | LIEUX DES ÉPREUVES |
|---|--|--------|------|------------------|-----------------------------|
| | | Ext. | Int. | 3 ^e C | |
| BATIMENT, TRAVAUX PUBLICS, VRD | Aude - CDG 11 Maison des Collectivités – 85 avenue Claude Bernard CS 60050 - 11890 Carcassonne cedex 4 04 68 77 79 79 - www.cdg11.fr | 17 | 27 | 1 | Carcassonne et ses environs |
| ENVIRONNEMENT HYGIENE | Tarn – CDG 81 188 rue de Jarlard - 81000 Albi 05 63 60 16 50 - www.cdg81.fr | 7 | 12 | 1 | Albi et ses environs |
| ESPACES NATURELS, ESPACES VERTS | Pyrénées-Orientales – CDG 66 6 rue de l'Ange 66901 Perpignan cedex 04 68 34 88 66 - www.cdg66.fr | 10 | 28 | 9 | Perpignan et ses environs |
| LOGISTIQUE, SECURITE | Gard – CDG 30 183 chemin du Mas Coquillard - 30900 Nîmes 04 66 38 86 98 - www.cdg30.fr | 10 | 16 | 1 | Nîmes et ses environs |
| MECANIQUE, ELECTROMECHANIQUE ELECTRONIQUE ELECTROTECHNIQUE | Gard – CDG 30 183 chemin du Mas Coquillard - 30900 Nîmes 04 66 38 86 98 - www.cdg30.fr | 8 | 12 | 1 | Nîmes et ses environs |
| RESTAURATION | Lozère – CDG 48 11 boulevard des Capucins BP 80092 - 48003 MENDE CEDEX 04 66 65 30 03 – www.cdg48.fr | 11 | 23 | 4 | Mende et ses environs |
| TECHNIQUES DE LA COMMUNICATION ET DES ACTIVITES ARTISTIQUES | Haute-Garonne – CDG 31 590 rue Buissonnière - CS 37666 - 31676 LABEGE CEDEX 05 81 91 93 00 - www.cdg31.fr | 3 | 1 | 0 | Toulouse et ses environs |
| HYGIENE ET ACCUEIL DES ENFANTS DES ECOLES MATERNELLES OU DES CLASSES ENFANTINES | Haute-Garonne – CDG 31 590 rue Buissonnière - CS 37666 - 31676 LABEGE CEDEX 05 81 91 93 00 - www.cdg31.fr | | 108 | | Toulouse et ses environs |

| DATE DE DEBUT DES INSCRIPTIONS ou PREINSCRIPTION | DATE DE FIN DES INSCRIPTIONS ou PREINSCRIPTION | DATE LIMITE DE DÉPÔT DES DOSSIERS (SUR PLACE AUX HORAIRES D'OUVERTURE DU CDG ORGANISATEUR OU PAR VOIE POSTALE LE CACHET DE LA POSTE FAISANT FOI) | DATE DES EPREUVES D'ADMISSIBILITE |
|--|--|---|-----------------------------------|
| MARDI 4 SEPTEMBRE 2018 | MERCREDI 10 OCTOBRE 2018 | JEUDI 18 OCTOBRE 2018 | JEUDI 24 JANVIER 2019 |

CONDITIONS D'ACCES

Externe : ouvert aux candidats titulaires de deux titres ou diplômes sanctionnant une formation technique et professionnelle, homologués au moins au niveau V, ou d'une qualification reconnue comme équivalente dans les conditions fixées par le décret n° 2007-196 du 13 février 2007 correspondant à l'une des spécialités ouvertes au concours.

Interne : Ouvert aux fonctionnaires et agents publics, ainsi qu'aux agents en fonction dans une organisation internationale intergouvernementale ; les candidats doivent justifier au 1^{er} janvier de l'année du concours de trois années au moins de services publics effectifs dans un emploi technique du niveau de la catégorie C ou dans un emploi d'agent territorial spécialisé des écoles maternelles, compte non tenu des périodes de stage ou de formation dans une école ou un établissement ouvrant accès à un grade de la fonction publique.

3^{ème} Concours : Ouvert aux candidats justifiant de l'exercice, pendant une durée de 4 ans au moins :

- d'une ou de plusieurs activités professionnelles, quelle qu'en soit la nature,
- d'un ou de plusieurs mandats de membre d'une assemblée élue d'une collectivité territoriale,
- ou d'une ou de plusieurs activités en qualité de responsable, y compris bénévole, d'une association.

La durée de ces activités ou mandats ne peut être prise en compte que si les intéressés n'avaient pas, lorsqu'ils les exerçaient, la qualité de fonctionnaire, de magistrat, de militaire ou d'agent public.

Toutefois, cette règle ne fait pas obstacle à ce que les activités syndicales des candidats soumis à l'article 23 bis de la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires soient prises en compte pour l'accès à ces concours.

La durée du contrat d'apprentissage et celle du contrat de professionnalisation sont décomptées dans le calcul de la durée d'activité professionnelle exigée pour se présenter au troisième concours.

Pour les modalités d'inscription se référer au site internet de chaque CDG organisateur.